

<b>Date</b>	15-05-2017	<b>Lieu</b>	Salle Canal – siège Sicoval
<b>Durée</b>	12h15-13h30	<b>Organisateur</b>	Sicoval
<b>Ordre du jour</b>	<p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation CR CCSPL du 12 décembre 2016</li> <li>• Examen et avis sur le règlement de fonctionnement du SAAD</li> <li>• Examen et avis sur le règlement de fonctionnement du SSIAD</li> </ul>		

### Historique des réunions

Version	Date	Auteur/Rédacteur	Objet de la réunion
1.0	23-11-15	Sophie Garnier	Réactivation CCSPL Examen règlement Réseau de chaleur à énergie renouvelable Examen règlement SPANC Examen règlement Redevance Incitative
	14-12-15	Sophie Garnier	Réunion travail élaboration règlement CCSPL
	25-01-16	Sophie Garnier	Examen rapports d'activités 2014 Diagora (centre de congrès), Coval : (réseau haut débit), Déchets.
	08-02-16	Sophie Garnier	Examen rapports d'activités 2014 Service à la Personne, Eau/Assainissement
	14-03-16	Sophie Garnier	Réunion travail élaboration règlement CCSPL
	27-04-16	Sophie Garnier	Réunion travail élaboration règlement CCSPL
	23-06-16	Sophie Garnier	Validation règlement CCSPL Avis mode gestion DSP crématorium funérarium Rapport activité CCSPL pour 2015-2016
	06-10-16	Sophie Garnier	Examen rapports d'activités 2015 DSP Diagora et Service Déchets Report examen rapport 2015 DSP Coval : (réseau haut débit), Avis mode gestion SPL Diagora
	10-11-16	Sophie Garnier	Examen rapports d'activités 2015 Réseau Chaleur Bois Examen rapports d'activités 2015 Eau / Assainissement
	12-12-16	Sophie Garnier	Examen rapports d'activités 2015 services à la personne

### Personnes présentes

#### Collège d'élus du Sicoval :

J. OBERTI : Président du Sicoval et Président de la CCSPL  
 F. EMERY : Vice-présidente en charge de l'Agenda 21 et de la participation citoyenne  
 M. GARRIGUES : Vice-présidente en charge de la politique de gestion de l'eau  
 C. DUCERT : élus communautaire suppléant de G. BOLET

Collège des membres associatifs :

JC. FEAGAS : représentant ADEUS (Association de Défense des Usagers du Sicoval)

M. SARRAILH : représentant « Eau Secours 31 »,

M. CHARPENEAU : représentante CYCLOVAL, 2 pieds, 2 roues,

L. GARCIA : représentante CLCV 31

J. SERVILE : représentant UDAF 31

Techniciens Sicoval :

S. GARNIER : Animatrice CCSPL et en charge du projet de Gestion de la Relation à la Population (GRP)

F. GIROU : Responsable Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

**Personnes Excusées**Collège d'élus du Sicoval :

A.LAFON : Vice-président en charge du transport et des déplacements

JF ROUSSEL : Vice-président en charge du suivi des travaux communautaires

G. BOLET : Vice-président en charge de la politique de transition écologique et environnementale

D. BELAIR : Elu communautaire

Techniciens Sicoval :

P. LEMAIRE : DGS Sicoval

Collège des membres associatifs :

H. GARCIA : représentant UFC Que choisir

DR VALVERDE : représentant URIOPSS Grand Sud

**1 Accueil, tour de table, validation CR CCSPL du 12 décembre 2016**

Le quorum est atteint puisque 9 membres appelés à voter sont présents lors de cette CCSPL.

Le compte rendu de la CCSPL du 12 décembre 2016 est validé et sera inséré dans le site internet du Sicoval.

**2 Examen et avis sur le règlement de fonctionnement du SAAD**

Le Président rappelle le contexte général de mise en œuvre de ce règlement de fonctionnement.

Mr Girou indique que ce règlement a pour objectif principal d'encadrer les actions liées à ce service en prenant en compte le cadre règlementaire qui a évolué depuis la loi de 2002: le bénéficiaire est au cœur du service, acteur de sa prise en charge, et nous devons garantir la protection de ses données personnelles. Ce document souhaite donner une transparente d'information des services à domicile : le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Ce règlement de fonctionnement fait partie d'un panel de plusieurs outils tels que le livret d'accueil, le contrat individuel de prise en charge, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le médiateur, le conseil de vie social ou enquête de satisfaction, le projet de service.

Ce règlement a déjà été présenté ou soumis à plusieurs instances à savoir les agents concernés, en comité de direction, en commission soutien à l'autonomie, au Comité d'Hygiène et de Sécurité au

Travail (CHSCT), pour être in fine adopté en Conseil de Communauté.

Ce règlement sera communiqué largement à l'ensemble des usagers des services, à l'ensemble des professionnels et partenaires concernés ainsi qu'à toute personne qui en fera la demande.

Ce règlement fera l'objet d'une évaluation annuelle en ce qui concerne sa première année d'application. Par la suite, il sera revu au minimum tous les 5 ans.

### Questions des membres :

\* *Quel accessibilité au service ?* il dépend du degré d'autonomie GIR de la personne et de la prise en charge institutionnelle entre le conseil départemental et les caisses de retraite. En fonction du degré d'autonomie, la prise en charge sera plus ou moins importante en termes d'heures. En fonction des ressources financières, la prise en charge sera plus ou moins financée.

\* *Quel accompagnement des personnes très dégradées qui n'osent pas demander de l'aide ?* la question du repérage de personnes fragiles nécessitant de l'aide se pose sur le territoire du Sicoval comme au niveau national. Les mairies et CCAS sont souvent en première ligne d'alerte ou en proximité avec ces personnes. Par la suite, une coordination peut être accompagnée par les services du Sicoval, le réseau MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie), les MDS du conseil départemental (maison des solidarités), les CCAS et tous les partenaires agissant auprès des personnes en perte d'autonomie.

\* *Quelles sont les modalités de facturation des kilomètres effectués par les agents ?* actuellement le Sicoval ne facture pas les kilomètres effectués pour transporter les bénéficiaires. Le CD 31 ne le souhaite pas. Cependant, si les demandes évoluent et sortent du cadre de référence, le Sicoval pourra instaurer une refacturation aux bénéficiaires. Cela fera l'objet d'un avenant au règlement. *Page 4 à modifier en ce sens.*

\* *Quel type de prestations les bénéficiaires ont-ils droit ?* Ils sont pris en charge au travers d'un projet personnalisé d'accompagnement précisant les prestations qui seront apportées.

\* *Pourquoi ne pas utiliser le paiement par carte bancaire pour les bénéficiaires, lors de courses à l'extérieur ?* pour éviter des oublis de code ou abus, mais c'est avant tout juridiquement interdit.

\* Au point 3.7, vérifier que le délai de rétractation du devis établi est bien de 7 jours et non de 14 jours comme dans le domaine des services.

\* Rajouter « ou leur représentant », « ou les aidants » dans plusieurs parties du document.

En mai 2018, une évaluation de mise en œuvre du présent règlement sera proposée en CCSPL.

**Le règlement de fonctionnement du SAAD est mis au vote des 9 membres :**

**OUI : 9**

**NON : 0**

**Abstention : 0**

### 3 Examen et avis sur le règlement de fonctionnement du SSIAD

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile.

Ce règlement est beaucoup plus encadré règlementairement car en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

C'est un service qui s'équilibre financièrement avec la participation de l'ARS, moyennant un nombre d'intervention lié au nombre de lits ouverts sur le secteur.

Il y a des demandes qui ne peuvent pas être prises en charge mais qui sont aiguillées vers d'autres établissements, ainsi il y a une liste d'attente limitée.

Le Sicoval intervient souvent là où le secteur privé ne le fait pas, ce qui génère une pression des usagers vers notre collectivité. Concernant la structure du SSIAD, seule compétente sur cette mission et ce secteur, la pression est liée au différentiel entre l'offre (contrainte) et la demande (s'accroissant).

Un travail de coordination avec la MAIA et le CD 31 est à développer.

**Le règlement de fonctionnement du SSIAD est mis au vote des 9 membres :**

**OUI : 9**

**NON : 0**

**Abstention : 0**

**La prochaine CCSPL aura lieu le 22 juin 2017 à 12h15 au siège du Sicoval.**

Les dates des CCSPL d'octobre, de novembre et de décembre 2017 seront établies en juin prochain.